

actes, intitulée *l'Hôte à Valiquet* et qu'il signa du pseudonyme bizarre de Joannès Iovhanné. La pièce, que l'on peut se dispenser d'apprécier, sans nuire à la mémoire de l'excellent prêtre, a été jouée de nombreuses fois alors que faute de radios et de cinémas, florissaient des cercles dramatiques dans toutes les localités.

\*  
\* \*

Passons au second cas, celui de la Corriveau que la tradition accusait de s'être débarrassée successivement de sept maris, sans doute, pour la mettre sur le plan de Barbe-bleue.

Au vrai, la malheureuse femme n'avait commis que deux *petits* meurtres et peut-être même qu'un seul, attendu qu'on ne sut pas comment était mort son premier conjoint.

\*  
\* \*

Le *Bulletin des Recherches Historiques* a reproduit en 1905, p. 316, une note due à la plume de M. P.-A. de Gaspé, dans laquelle l'auteur raconte, en résumé, qu'une nommée Jesepte Corriveau, devenue veuve en avril 1760, avait convolé, au mois de juillet suivant, avec Louis Dodier, à Saint-Vallier. Trois ans plus tard, en 1763, ce second mari était trouvé assassiné. La veuve fut arrêtée et convaincue de meurtre. Pour son châtiment, on la condamna à mort. En conséquence, la coupable fut pendue près des plaines d'Abraham, puis, sur l'ordre du gouverneur Murray, son cadavre fut mis dans une cage de fer fixée à un poteau à la fourche des quatre chemins qui se croisent dans la pointe-Lévis.

“ Les habitants de l'endroit demandèrent aux autorités de faire enlever cette cage dont la vue et les apparitions nocturnes tourmentaient les femmes et les enfants. Comme on n'en fit rien, quelques jeunes gens allèrent la nuit décrocher la Corriveau avec sa cage pour l'enfouir près du cimetière. Cette disparition et les récits de ceux qui avaient entendu, la nuit, grincher des crochets de fer de la cage et cliqueter les ossements ont fait passer la Corriveau dans le domaine de la légende ” . . .

“ La cage retrouvée en 1850, par un fossoyeur, était construite en gros feuillard et imitait la forme humaine, ayant des bras et des jambes et une boîte ronde pour la tête. ”

Hector Berthelot, dans son *Bon vieux temps*, nous fournit le renseignement qui suit : “ M. Louis Fréchette, dans la *Patrie* du 24 février dernier (1885), a donné une description de la cage de la Corriveau et l'histoire du crime qui avait été cause de son exécution.

“ Cette cage a été mise en exhibition à Montréal, par un nommé Angers, de Québec,

dans l'hôtel de Leclère, rue Saint-Paul, en face du marché Bonsecours, pendant le mois d'août 1851. Quelques temps après, cette curiosité fut vendue au musée de Boston. ”

Est-elle encore là ?

Quoiqu'il en soit, M. P.-A. de Gaspé utilisa la légende de la Corriveau dans quelques-unes des meilleures pages de son œuvre.

Est-il possible de lire sans sourire, même sans rire, la prétendue aventure de François Dubé, aux prises avec la Corriveau, dans le chapitre IV du bon vieux roman, les *Anciens Canadiens* ?

Cette fois encore, le comique finit par l'emporter sur le tragique.

E.-Z. MASSICOTTE.

(Le Bull. des Recher. Hist.)

#### CONDAMNATION ET REMBOURSEMENT.

Un riche particulier des environs de Cambridge rencontra sur ses terres un homme qui avait un fusil ; il se jeta sur lui avec emportement, et le conduisit chez le juge de paix. Le coupable fut condamné à l'amende édictée par la loi et qui était de cinq livres sterling.

L'amende aussitôt payée, l'accusé, qui s'était laissé conduire sans résistance et qui avait écouté en silence les reproches de son accusateur comme la sentence du juge, pria celui-ci de l'entendre :

— Je ne me plains point, dit-il, de votre jugement, il est conforme à la loi ; mais la conduite violente de mon accusateur m'oblige à l'accuser à mon tour. J'affirme, par serment, que, lorsqu'il m'a surpris et arrêté, il a proféré quarante jurements.

Les jurements alors étaient un délit, et l'amende, pour un homme vivant noblement, était de cinq shillings par jurement.

Le juge condamna le bourgeois de Cambridge à payer deux cents shillings, c'est-à-dire dix livres sterling, dont moitié au profit des pauvres de la paroisse et moitié au dénonciateur, qui reprit ainsi l'argent qu'il avait donné et retourna tranquillement chez lui.

-----

Au restaurant :

Le Garçon énumérant le menu. — J'ai, monsieur, une cervelle sautée, une hure aux pistaches, une poitrine farcie, des cuissots rôtis et des pieds grillés !

Le Client. — Ah ! mon pauvre ami, qui est-ce qui vous a mis dans cet état ?